

PR1.1 - Avis de projet

Titre du projet : [Projet de construction d'une nouvelle ligne de 3,5 km de dérivation à 315 kV pour rediriger l'énergie de la centrale Manic-3 au poste aux Outardes sur le territoire de la MRC de Manicouagan](#)

Nom de l'initiateur du projet : Hydro-Québec

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : [Hydro-Québec](#)

Adresse municipale : [75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal \(Québec\) H2Z 1A4](#)

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :

[Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures](#)

Numéro de téléphone : [514 289-2111, 5669](#)

Numéro de téléphone (autre) :

Courrier électronique : bouchard.claudine.h@hydroquebec.com

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : [8811141181](#)

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom :

Adresse municipale :

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone (autre) :

Courrier électronique :

Description du mandat :

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

[Projet de construction d'une nouvelle ligne de 3,5 km de dérivation à 315 kV pour rediriger l'énergie de la centrale Manic-3 au poste aux Outardes sur le territoire de la MRC de Manicouagan](#)

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Atteinte des seuils de l'article 10 al. 1 (1), soit une distance de 3,5 km et une tension de 315 kV :

[Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, ANNEXE 1 – LISTE DES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, PARTIE II – PROJETS ASSUJETTIS](#)

10. TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET POSTE DE TRANSFORMATION

1° la construction, sur une distance supérieure à 2 km, d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension égale ou supérieure à 315 kV;

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Hydro-Québec projette de construire une nouvelle ligne de transport permettant de rediriger l'énergie produite par la centrale Manic-3 vers le poste aux Outardes. Le niveau de tension de la ligne est de 315 kilovolts (kV). La nouvelle ligne prévoit se raccorder sur les circuits 3027-3028 existants qui relient présentement la centrale Manic-3 au poste Micoua. La nouvelle ligne d'une longueur d'environ 3,5 km va se raccorder au portique d'entrée d'un agrandissement à venir du poste aux Outardes.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Ce projet s'inscrit dans le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* et il permettra de répondre en partie au besoin de puissance additionnelle, évalué à 8 000 à 9 000 MW à l'horizon 2035.

Suivant une étude d'intégration de puissance additionnelle à la centrale René-Lévesque (Manic-3), il a été déterminé que la capacité de transformation et le niveau de court-circuit au poste Micoua étaient problématiques. La capacité de transformation au poste Micoua est insuffisante pour l'intégration de la puissance additionnelle, et l'ajout des transformateurs nécessaires provoquerait un dépassement de la tenue électrique du jeu de barre et équipements connexes et du pouvoir de coupure des disjoncteurs 315 kV du poste.

Il a été déterminé d'acheminer cette puissance additionnelle de la centrale au poste aux Outardes, auquel sera ajoutée une section 315 kV. Une portion des lignes 3027 et 3028 sera réutilisée, et une nouvelle section de ligne biterne 315 kV sera construite en dérivation des lignes existantes jusqu'au poste aux Outardes. La mise en service des groupes de la centrale est prévue de 2026 à 2031 à raison d'un groupe par année.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Des travaux connexes seront requis pour permettre l'intégration de la ligne projetée au réseau de transport existant, notamment des interventions ciblées sur une ligne existante L1469 et la ligne 7027 située entre le poste Micoua et le point de dérivation vers le poste aux Outardes, ainsi qu'à l'intérieur de certains postes existants. De plus, il y aura un démantèlement d'une longueur d'environ 6,6 km de la ligne 315 kV existante entre le point de dérivation et le poste Micoua, à la suite de la mise en service de la nouvelle section de ligne. Ces travaux connexes ne font pas partie du projet faisant l'objet de la présente étude d'impact sur l'environnement.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

TNO de la Rivière-aux-Outardes

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC de Manicouagan

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

L'affectation du territoire est essentiellement forestière, mais une petite partie de la zone est récréative, dans la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Varin.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 49,7503635 N Longitude : 68,6636635 W

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : 49,7273902 N Longitude : 68,6930360 W

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Milieu physique

Le site se situe à l'intérieur du bassin versant principal de la rivière Manicouagan (niveau 1), dans les sous-bassins Vallant et Manicouagan. Plusieurs cours d'eau serpentent la zone d'étude dont les principaux sont la rivière Manicouagan, la rivière Vallant et le ruisseau Émond. Située sur le Bouclier canadien, la zone demeure assez accidentée avec une altitude qui varie entre 200 mètres et 400 mètres.

Milieu biologique

Selon les données disponibles, des milieux humides ont été identifiés principalement dans les zones de basse altitude, à proximité des cours d'eau et des lacs. Une caractérisation détaillée sur le terrain permettra d'établir la quantité et qualité de ces milieux sensibles.

Pour les espèces à statut particulier susceptibles d'être présents dans la zone, les habitats potentiels seront établis, ce qui mènera à la réalisation de certains inventaires sur le terrain. Au niveau faunique, des inventaires pour les chiroptères, le garrot d'Islande, le campagnol des rochers, les oiseaux de proie et les salamandres des ruisseaux sont prévus considérant le milieu.

Milieu humain

L'affectation du territoire est essentiellement forestière, mais une petite partie de la zone est récréative, dans la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Varin. Le site se situe exclusivement sur des terres publiques. Hydro-Québec semble être le principal utilisateur du territoire notamment avec le barrage Manic-3, les postes aux Outardes et Manic ainsi que des lignes de transport. Des baux locatifs et des chalets sont présents sur ce territoire.

Le site est localisé sur le territoire ancestral (« Nitassinan ») de la communauté innue de Pessamit. Il pourrait avoir été fréquenté et utilisé par les Innus. L'étude d'utilisation du territoire par les populations autochtones et l'étude de potentiel archéologique sont prévues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Travaux de déboisement	Automne 2027
Travaux de construction de la ligne de transport pour raccorder le poste aux Outardes (3,5 km)	Hiver à Automne 2029

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Pour chaque nouveau projet, Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du public en plusieurs étapes permettant de tenir compte, en continu, des préoccupations et des attentes du milieu d'accueil et d'adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

Une démarche de consultation préalable auprès des milieux d'accueil a été réalisée à partir du mois de septembre 2023, soit à l'amorce des études d'avant-projet. Des rencontres ont été tenues avec des représentants des MRC, des municipalités, des Premières Nations et d'organismes régionaux concernés par la zone d'étude.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- présenter le projet;
- recueillir les attentes, préoccupations et enjeux préliminaires des organisations du milieu en lien avec le projet;
- identifier les éléments du territoire valorisés par le milieu afin de bonifier le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement qui sera réalisée;
- connaître les préférences des organisations rencontrées en matière de collaboration et de consultation pour les étapes subséquentes.

Au total, une vingtaine d'intervenants ont été rencontrés à ce jour. D'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines, notamment une journée de portes ouvertes publique le 3 décembre 2024 à Baie-Comeau.

Deux principales thématiques d'intérêt en lien avec le projet ont fait l'objet des principales discussions avec les représentants rencontrés, soit :

- l'harmonisation du projet avec les usages du territoire;
- les retombées économiques du projet pour le milieu d'accueil.

Les principales préoccupations soulevées par les organisations rencontrées convergent avec les principaux enjeux identifiés à ce moment-ci (voir section 5.1), soit :

- le maintien des usages du territoire : récréotourisme, villégiature, chasse et pêche;
- la protection de la biodiversité et la conservation des habitats fauniques et floristiques;
- les impacts cumulatifs de plusieurs projets sur le territoire;
- la courbe de main d'œuvre des différents projets dans le secteur.

Premières Nations

Les principales discussions ont porté sur les thématiques suivantes :

- la réalisation de l'étude sur l'utilisation du territoire par la communauté;
- un partage des données issues de l'étude de potentiel archéologique;
- les retombées locales en matière de formation, d'emplois et de contrats;
- une stratégie de plantage d'arbustes à petits fruits sous les lignes (un partenariat existe déjà entre le cégep de Baie-Comeau et le secteur Territoire et Ressources de Pessamit).

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

À chacune des étapes, Hydro-Québec mettra en œuvre des activités de participation du public afin d'établir et de maintenir un dialogue avec les communautés concernées par le projet.

Les prochaines étapes proposées sont les suivantes :

Information et consultation sur le projet

À cette étape, Hydro-Québec échangera avec l'ensemble des publics concernés en vue de leur fournir de l'information sur le projet et recueillir leurs commentaires sur le projet.

Différents outils et activités de communication seront proposés pour favoriser le dialogue et susciter la participation des publics concernés, notamment une journée de portes ouvertes publique le 3 décembre 2024 à Baie-Comeau.

Les principaux éléments présentés à cette étape sont, notamment :

- la raison d'être du projet;
- la zone d'étude et les tracés de ligne envisagés;
- des réponses aux préoccupations exprimées;
- les mesures d'atténuation envisagées;
- les prochaines étapes.

Présentation de la solution retenue

À la lumière des avis et des commentaires qui auront été recueillis à l'étape précédente combinés aux résultats des études environnementales et techniques, Hydro-Québec proposera des outils de communication en vue de présenter le projet optimisé.

Ces outils viseront à présenter :

- le tracé de ligne retenu et les types de pylônes prévus;
- les améliorations apportées au projet initial et le suivi des préoccupations exprimées;
- les mesures d'atténuation environnementales qui seront mises en œuvre;
- les étapes d'autorisations gouvernementales à venir;
- le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;
- l'échéancier de réalisation.

Tout au long de sa démarche de participation du public, Hydro-Québec s'assurera de demeurer accessible et disponible auprès de l'ensemble des publics concernés par le projet afin de répondre aux besoins d'information, recueillir les préoccupations et les avis et solliciter la collaboration à l'élaboration du projet de moindre impact.

À cet effet, différents outils de communication seront utilisés de façon à rejoindre les différents publics de manière flexible et en continu, dont une ligne téléphonique Info-projets, un site web spécifique au projet, une rencontre publique de type portes ouvertes et des rencontres d'information en ligne ou en présentiel.

Premières Nations

Une première présentation de ce projet a été réalisée auprès du bureau politique dans le cadre d'un atelier de planification présentant les projets en cours et à venir sur le Nitassinan de Pessamit. Cet atelier a eu lieu les 29 et 30 mai 2024 et tous les élus (à l'exception du vice-chef Gérald Hervieux qui était retenu) ont pu partager l'ensemble de leurs préoccupations et obtenir toutes les informations souhaitées à ce moment.

Le 17 août 2024, des élections dans la communauté de Pessamit ont eu lieu. Le bureau politique a mandaté le Secteur Territoire et Ressources de reprendre les échanges avec Hydro-Québec et de répondre aux demandes d'autorisation du gouvernement du Québec. Les communications entre le Secteur Territoire et Ressources et Hydro-Québec se poursuivent et un comité de travail Pessamit-Hydro-Québec a été mis sur pied, dont les suivis sont hebdomadaires.

La dérivation de ligne a fait l'objet d'une rencontre de travail avec le Secteur Territoire et Ressources et Hydro-Québec, le 23 octobre 2024. La réalisation des études environnementales a fait l'objet d'échanges et de discussions avec le secteur Territoire et Ressources. Une journée de portes ouvertes aura lieu le 4 décembre 2024 à Pessamit pour les membres de la communauté. Elle permettra de présenter l'ensemble des projets en cours et à l'étude, incluant le projet en objet.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

À l'amorce des études d'avant-projet, les principaux enjeux anticipés sont les suivants :

- L'acceptabilité du projet par les communautés locales allochtones et autochtones;
- La préservation du milieu naturel, la conservation d'habitat et la protection des espèces à statut particulier;
- Le maintien des usages du territoire, de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire;
- L'optimisation des retombées économiques et des besoins en main-d'œuvre pour le milieu d'accueil.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants :

- Pour le milieu physique :
 - Le risque de contamination des sols et de l'eau, en cas de déversement accidentel lors de la réalisation des travaux de construction;
- Pour le milieu biologique :
 - Les empiétements permanents et temporaires en milieux humides et hydriques;
 - Les pertes du couvert forestier et d'habitats fauniques et floristiques;
- Pour le milieu humain :
 - La perturbation de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire, principalement lors des travaux (circulation, bruit, poussière, etc.);
 - Les impacts sur les activités récréotouristiques (chasse, pêche, villégiature, VTT, motoneige);
 - La modification du paysage.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre essentiellement par l'utilisation de machinerie de chantier lors des travaux. Toutes les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Aucun autre renseignement.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures

Signature



Date

Le 22 novembre 2024

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Sans objet.

Annexe II

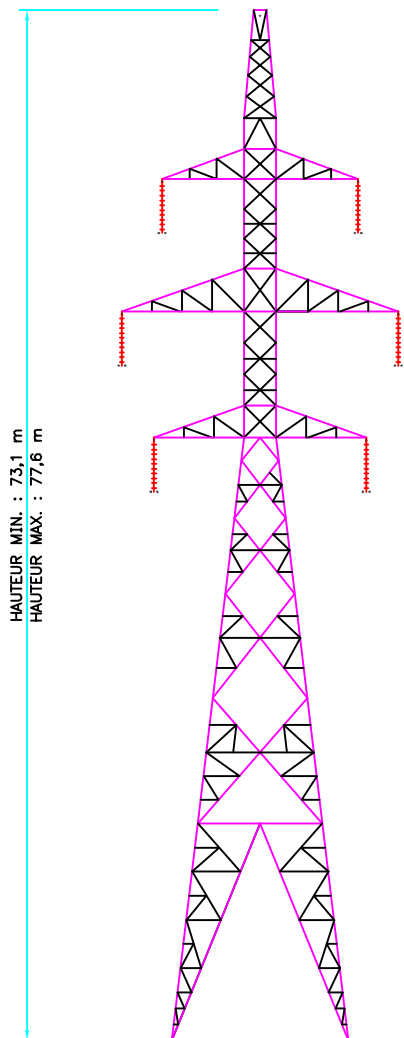
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

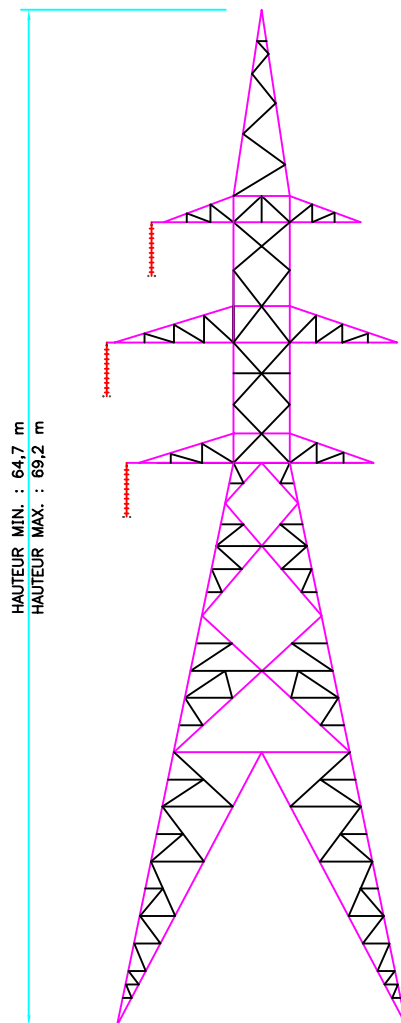
Épures des supports 315 kV

ÉPURES SIMPLE DES SUPPORTS

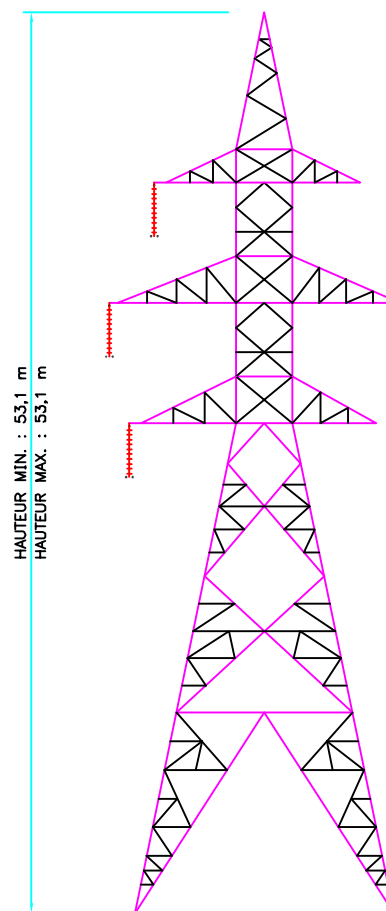
PYLÔNE EPD
ALIGNEMENT ET ANGLE EN SUSPENSION $0^{\circ}-5^{\circ}$
RIGIDE



PYLÔNE EPK
ANGLE EN ANCRAGE $10^{\circ}-60^{\circ}$
RIGIDE



PYLÔNE EPM
ARRÊT $10^{\circ}-90^{\circ}$
RIGIDE



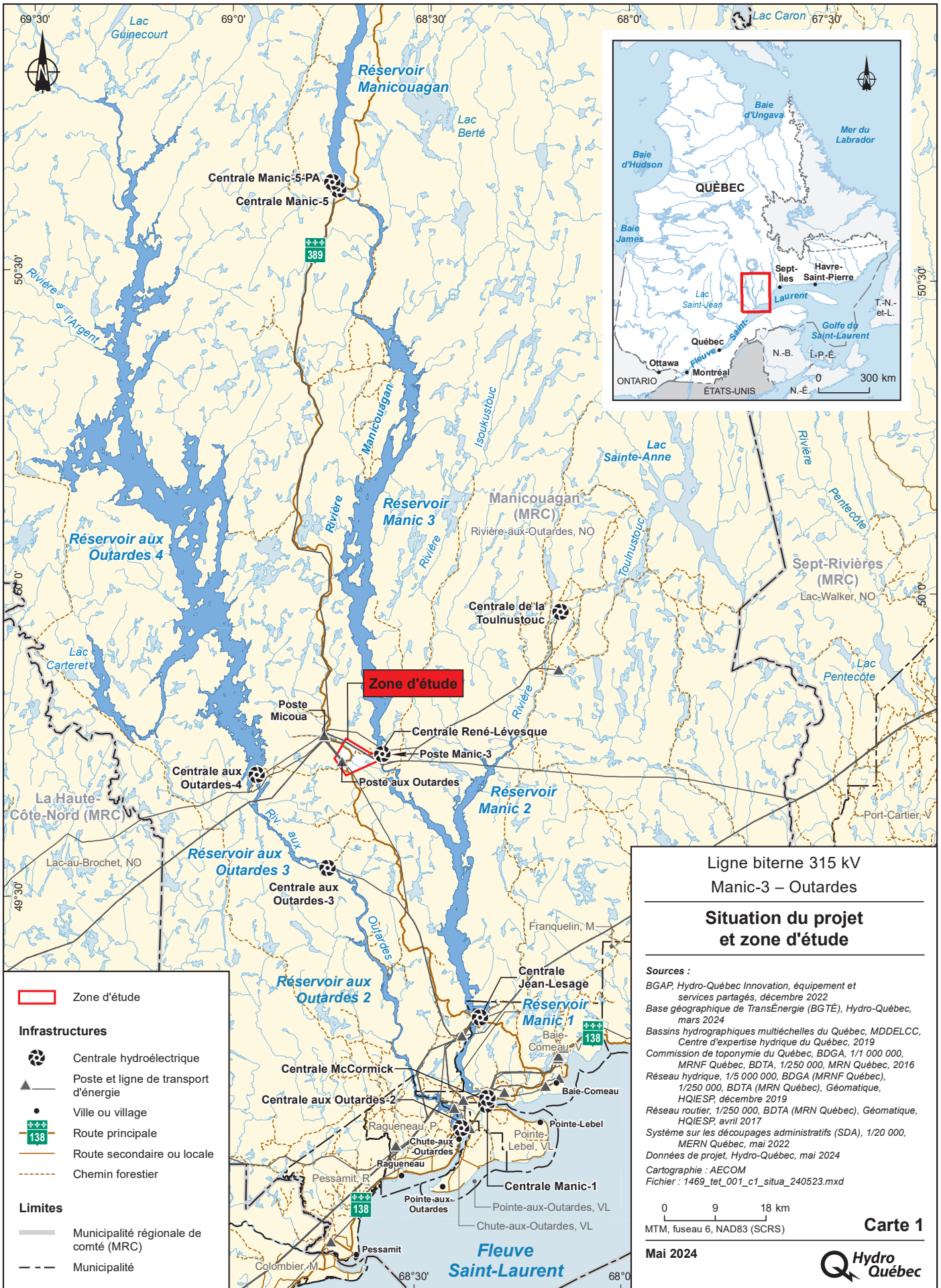
Annexe III

Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Carte 1 – Situation du projet et zone d'étude

Carte 2 – Zone d'étude



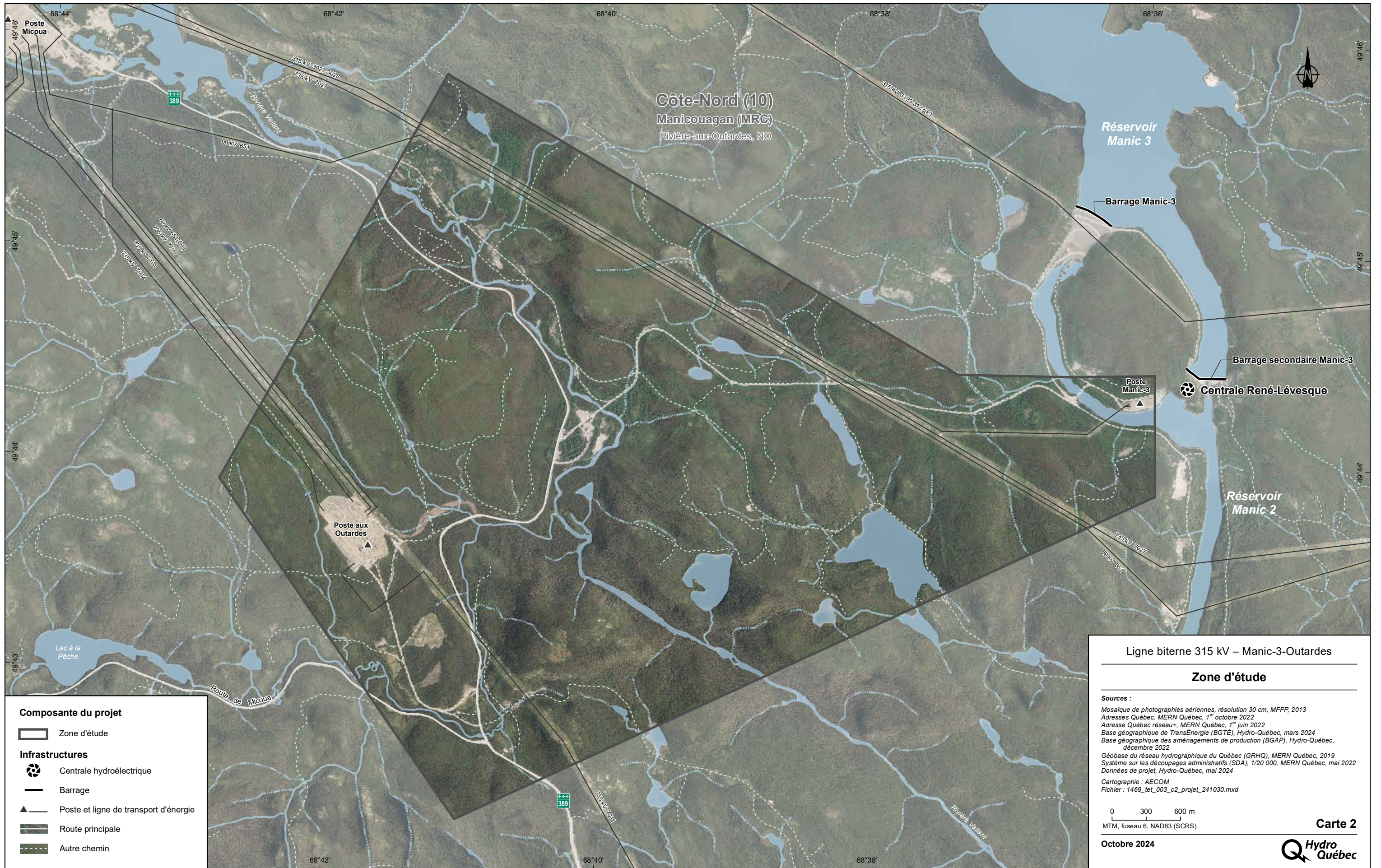
Ligne biterne 315 kV
Manic-3 – Outardes

**Situation du projet
et zone d'étude**

Sources :
 BGAP, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés, décembre 2022
 Base géographique de TransÉnergie (BGTE), Hydro-Québec, mars 2024
 Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec, MDDELCC, Centre d'expertise hydrique du Québec, 2019
 Commission de toponymie du Québec, BDGA, 1/1 000 000, MRNF Québec, BDTA, 1/250 000, MRN Québec, 2016
 Réseau hydroïque, 1/5 000 000, BDGA (MRNF Québec), 1/250 000, BDTA (MRN Québec), Géomatique, HQIESP, décembre 2019
 Réseau routier, 1/250 000, BDTA (MRN Québec), Géomatique, HQIESP, avril 2017
 Système sur les découpages administratifs (SDA), 1/20 000, MERN Québec, mai 2022
 Données de projet, Hydro-Québec, mai 2024
 Cartographie : AECOM
 Fichier : 1469_tet_001_c1_situa_240523.mxd

0 9 18 km
 MTM, fuseau 6, NAD83 (SCRS)

Carte 1
 Mai 2024



Côte-Nord (10)
Manicouagan (MRC)
Rivière-aux-Outardes, NO

Réservoir
Manic 3

Barrage Manic-3

Barrage secondaire Manic-3







Centrale René-Lévesque

Réservoir
Manic 2

Poste aux
Outardes

Poste
Manic-3

Composante du projet

-  Zone d'étude
-  Centrale hydroélectrique
-  Barrage
-  Poste et ligne de transport d'énergie
-  Route principale
-  Autre chemin

Ligne biterne 315 kV – Manic-3-Outardes

Zone d'étude

Sources :
Mosaïque de photographies aériennes, résolution 30 cm, MFFP, 2013
Adresses Québec, MERN Québec, 1^{er} octobre 2022
Adresse Québec réseau+, MERN Québec, 1^{er} juin 2022
Base géographique de TransÉnergie (BGTE), Hydro-Québec, mars 2024
Base géographique des aménagements de production (BGAP), Hydro-Québec, décembre 2022
Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2019
Système sur les découpages administratifs (SDA), 1/20 000, MERN Québec, mai 2022
Données de projet, Hydro-Québec, mai 2024
Cartographie : AECOM
Fichier : 1469_tet_003_c2_projet_241030.mxd

0 300 600 m
MTM, fuseau 6, NAD83 (SCRS)

Carte 2

Octobre 2024

